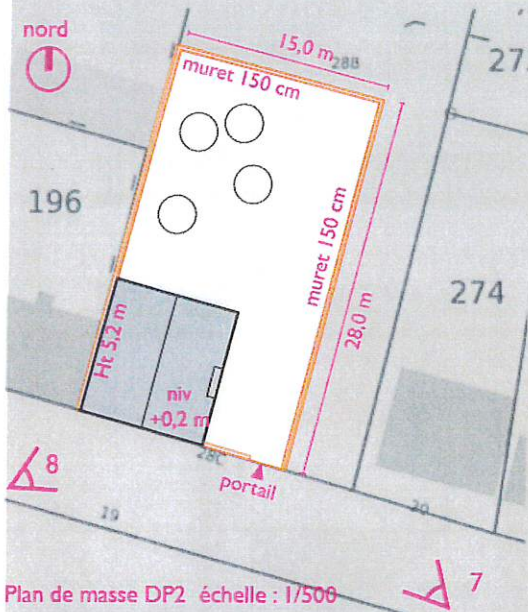


# Les pièces à joindre à la déclaration préalable

## DP 1 Plan de situation

- Localisation précise du terrain dans la commune.
- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.

Indiquez l'échelle, le nord et le repère de prise de vue des photos PCMI 7 et 8 (ou DP 7 et 8).



## DP 2 Plan de masse du projet

- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des clôtures à édifier sur le terrain, le positionnement des portails.

Indiquez l'échelle, le nord, le repère du plan de coupe (DP 3) et le repère de prise de vue des photos (DP 7 et DP 8).

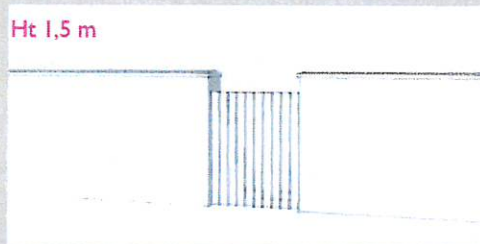
## DP 4 Elévation de la clôture

L'élévation ou le croquis doit faire apparaître :

- la composition d'ensemble, les matériaux, les portails, les piliers, hauteur, etc.
- la composition de la haie, l'essence des végétaux.



Clôture bois



Mur enduit blanc, couronnement brique, portail bois



Ganivelle

## DP 6 Document graphique d'insertion

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages : hauteur, matériaux, etc.

- Un photomontage ou une perspective permettant d'apprécier l'insertion du projet.

Deux photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7) et lointain (DP 8)

